

# NOUVEAUTÉ APPRENTISSAGE

**L'apprentissage devient accessible dès aujourd'hui jusqu'à 30 ans pour la Région Ile-de-France !**


En janvier 2016, sept régions de France ont choisi de participer à l'expérimentation, pendant trois ans, de la possibilité d'entrer en apprentissage **jusqu'à 30 ans, au lieu de 25 ans actuellement**. Il s'agit de la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, le Grand Est, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine (décret publié au Journal officiel du 31 décembre 2016, suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels – l'arrêté du 17 janvier 2017, publié au JO du 11 février 2017, fixe le cahier des charges de l'expérimentation).

La Région Ile de France a décidé en janvier 2017 de les rejoindre à titre d'expérimentation dès la rentrée 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Suite au décret du 21 Mars 2017, Nos formations en apprentissage dans L'île de France et en partenariat avec des Cfa SUP 2000, Union et INFL sont accessibles dès la rentrée 2017 jusqu'à 30 ans.

N'hésitez pas à nous contacter :

Service Apprentissage de L'IUT et l'Ufr Sitec SPI de Ville d'Avray et MDL de Saint Cloud :

 40 97 48 61

 [apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr](mailto:apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr)

Mis à jour le 28 novembre 2018

<https://cva.parisnanterre.fr/nouveaute-apprentissage-763287.kjsp?RH=1428482242016>